

## FORMATION INITIALE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être acteur de la prévention dans l'entreprise et porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise.



### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Intervenir face à une situation d'accident du travail
- Mettre en place ses compétences de SST au service de la prévention dans son entreprise

### ORGANISATION

**Durée :** 14 heures soit 2 journées (il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques 8 de l'entreprise ou de la profession.

**Effectifs :** 4 à 10 personnes maximum

**Public cible :** Tout salariés d'entreprise relevant du régime générale de la sécurité sociale. Tout salariés des entreprises, organismes ou de tout autre institution hors champs d'application du régime générale de la sécurité sociale souhaitant de venir Sauveteur Secouriste du Travail.

**Déroulement :** intra ou inter-entreprises

**Méthode pédagogique :** Exposé interactifs – démonstrations- Étude de cas – mise en situation

**Prérequis :** Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

**Délai et modalité d'accès :** 48h Réaliser une demande d'inscription par mail, ou par téléphone au plus tard 48h avant le début de la formation.

### PARCOURS PÉDAGOGIQUE

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	CONTENU	DURÉE
<b>Ouverture</b>	Présentation de la formation et de son organisation	00h10
<b>Temps de Pause</b>	Réparties sur les 4 demi-journées	00h40
<b>1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours de l'entreprise</b>	1.1 Identifier le cadre juridique du rôle du SST 1.2 Délimiter son champs d'intervention en matière de secours	00h40
<b>2. Protéger de façon adaptée</b>	2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même	00h40
<b>3. Examiner la victime</b>	3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre	01h00
<b>4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime</b>	4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même	00h40
<b>5. Secourir la victime de manière appropriée</b>	5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin	05h00

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	CONTENU	DURÉE
6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise	6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise	01h00
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail	7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées 7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels	01h00
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention	8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement 8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée 8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration	01h00
Évaluation Certificative		02h00
Clôture	Clôture de la formation Remise des documents stagiaires	00h10

#### MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Apports théoriques, échanges, partage d'expériences, démonstrations par le formateur SST, exercices d'apprentissage en groupe, mises en situation de cas liés aux risques propres à l'entreprise.

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Livret SST remis au participant + 1 autocollant SST
- Plan d'intervention + Pictogrammes
- Plan d'Action Prévention + Pictogrammes
- Supports de cours Action Préventive FORMATIONS, image, vidéo, ...
- Ordinateur, vidéoprojecteur et enceinte audio portable
- Prévoir une salle de 20m<sup>2</sup> environs conforme à l'accueil du public pour la réalisation des cas concrets

#### Matériel de simulation :

- Lot de mannequins : adultes, enfants et nourrissons, matériel de désinfection pour chaque participants
- défibrillateurs de formation avec accessoires
- Kit de simulation : plaies, brûlures, traumatismes, membres sectionnés, corps étranger, fractures ouvertes, hémorragies,...
- Divers matériels pour la réalisation des cas concrets : Compresses Hémostatiques d'Urgence Thuasne (CHUT), garrots, pansements, compresses, désinfectants, rince œil pour brûlures chimiques, couvertures de survie...
- tapis confort PLS

#### Ressources documentaires obligatoires :

- Guide des données techniques et conduite à tenir - INRS
- Document de référence SST – INRS
- Plan d'intervention + Pictogramme – INRS
- Plan d'Action Prévention + Pictogramme – INRS
- Aide-mémoire SST - ED 4085

#### QUALIFICATION INTERVENANT(E)(S)

- Formateur SST / PSC1 titulaire du certificat « Formateur SST » ou de « Formateur de Formateur SST »

## MÉTHODES ET MODALITÉ D'ÉVALUATION

Apports théoriques, échanges, partage d'expériences, démonstrations par le formateur SST, exercices d'apprentissage en groupe, mises en situation de cas liés aux risques propres à l'entreprise

COMPÉTENCES ÉVALUÉES	NATURE ET DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE	DURÉE
Épreuve certificative n°1  Compétences 2,3,4 et 5	Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur. Le scénario proposé par le formateur devra être crédible en situation de travail et devra comporter au minimum les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 victime / 1 lésion,</li> <li>• 1 ou plusieurs dangers persistants,</li> <li>• 1 ou plusieurs témoins,</li> <li>• des moyens de simulation adaptés à la situation de travail choisie.</li> </ul> Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.	7 min par personne (1h10 pour 10 participants)
Épreuve certificative n°2  Compétence 6,7 et 8	Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention	5 min par personne (0h50 pour 10 participants)

## LA CERTIFICATION DES COMPÉTENCES

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST. La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

## ALLÈGEMENT DE FORMATION SST

En application des dispositions prévues par l'arrêté du 5 décembre 2002, dans le cas d'un stagiaire titulaire d'une unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » datant de moins de trois ans ou à jour des obligations de maintien des acquis et de formation continue s'y rapportant à la date d'entrée en formation, le dispensateur de formation est autorisé à mettre en œuvre un processus pédagogique distinct.

## ÉQUIVALENCE

Les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1).

## DURÉE DE VALIDITÉ DU CERTIFICAT ET LA NECESSITÉ DE SUIVRE UN MAC

La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives. Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST. Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

## SUIVI ADMINISTRATIF

Le suivi de l'exécution est réalisé par :

- une feuille d'émargement (dont une copie est envoyée au client à la facturation)
- une grille de certification conforme aux recommandations de l'INRS
- une attestation de fin de formation indiquant le résultat obtenu (remise aux stagiaires contre signature)
- la délivrance d'un certificat SST d'une durée de 24 mois

## LES CONDITIONS DE RÉALISATION

La prestation comprend : la formation présentielle **dans les locaux mis à disposition par le client (intra-entreprise)**

## ACCESSIBILITÉ AU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

• La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Une étude des conditions de réalisation et des moyens de compensation sera réalisé en amont de l'inscription afin d'identifier plus précisément les conditions de réalisation et de faisabilité de la formation.

**TARIF ET INFORMATIONS :**

- Nous consulter

**Contactez-nous !**

**Bruno CHAUMETTE**    **Tel : 06.24.53.04.99**  
**Directeur**                    **Mail : [contact@action-preventive.fr](mailto:contact@action-preventive.fr)**